

NOMENCLATURE : 8.8

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

-----  
CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITE  
CITE MONTGRE  
DEMANDE DE SUBVENTION  
CREATION D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE  
-----

Rapporteur : Madame Virginie GLEMBA

Par correspondance du 7 octobre 2025, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a confirmé la poursuite en 2026 du soutien des services de l'Etat à l'investissement local (DSIL), pour l'accompagnement de projets structurants des communes en lien notamment avec l'optimisation de foncier disponible et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par accroissement significatif du nombre d'habitants.

Dans le cadre de son programme de déploiement des aires de jeux, dont le retour d'expérience démontre une forte attente sur le sujet et des retours positifs des usagers, la ville de LENS a déposé un dossier le 11 décembre 2025 pour l'opération suivante : « travaux de création d'une aire de jeux inclusive dans la Cité MONTGRE ».

Il s'agit d'une part d'optimiser un terrain disponible (parcelle AC0095), et d'autre part de permettre la réalisation d'un équipement public rendu nécessaire par un accroissement significatif du nombre d'habitants dans cette cité. Il s'agira de la deuxième aire de jeux inclusive (après celle inaugurée en juin 2025 dans le parc CHOCHOY) pour permettre aux enfants d'aptitudes variées de jouer ensemble.

Cette opération, dont la réalisation est envisagée toujours en partenariat avec l'APEI et l'APF, pour mi-septembre 2026, est estimée à 203 626,05 euros HT (244 351,26 euros TTC), et comprend les interventions suivantes :

- Installation de chantier,
- Fourniture et mise en place de jeux,
- Mise en place d'un revêtement de sol souple de sécurité,
- Fourniture et pose d'une signalétique d'aires de jeux,
- Aménagements paysagers,
- Fourniture et pose de clôture,
- Mise en œuvre d'aménagements périphériques permettant l'accessibilité PMR.

Les sommes correspondantes aux dépenses inhérentes sont disponibles sur l'exercice budgétaire. Un plan de situation et un plan projet sont joints en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'opération visant à réaliser des travaux de création d'une aire de jeux inclusive dans la Cité MONTGRE,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un accompagnement financier des services de l'Etat sur ce projet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2026, et à signer toutes les correspondances permettant l'instruction de ce dossier, l'acceptation d'un éventuel accompagnement financier et la réalisation de cette opération.

Les commissions Travaux – Aménagement et Finances ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



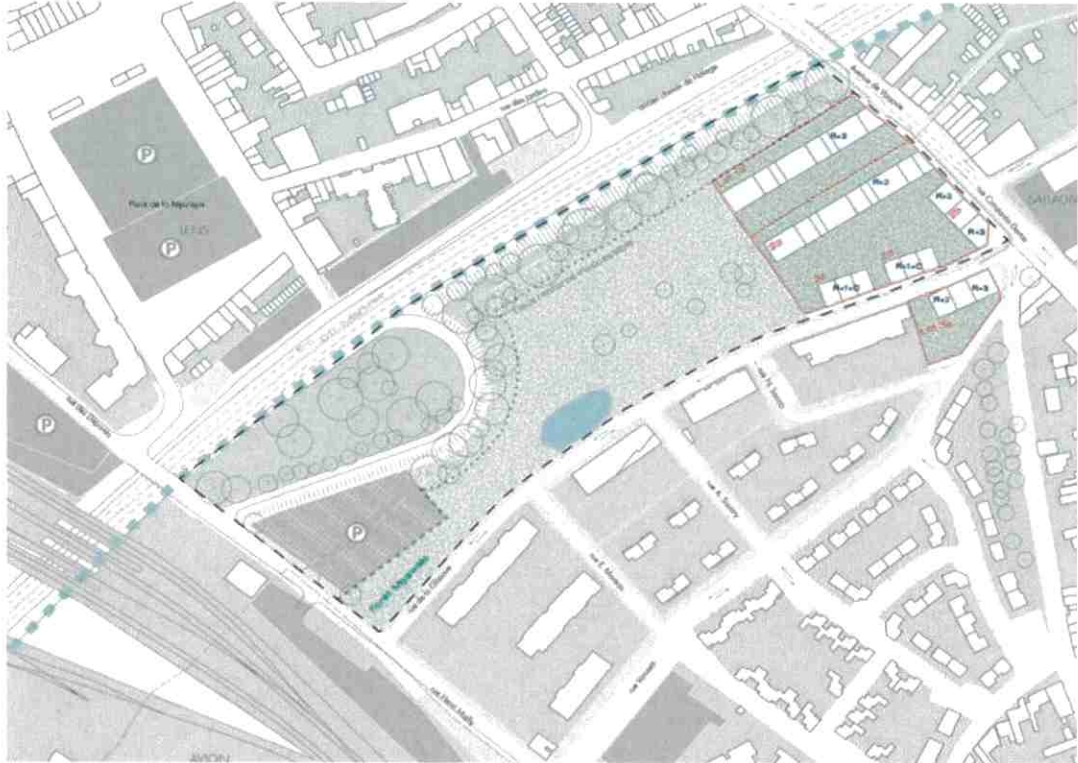
Le secrétaire de séance,

Jordan LOURDEL



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 12 : CREATION D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE  
DANS LA CITE MONTGRE  
PLAN DE SITUATION ET PLAN PROJET**

**PLAN DE LOCALISATION**



**PLAN PROJET**



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 30 AVRIL 2026**

=====

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 21 avril 2026, envoyée le 22 avril 2026.

**Etaient présents** : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mmes ROPERTO, GLEMBA, M. LANNOY, Mmes BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

**Etaient excusés** :

M. HANON ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAGNIEZ ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. WATTIER ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

**Etait absent** : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jordan LOURDEL, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.